



Achat récent : canalisations à refaire! -> vice caché?

Par **mlahuec**, le **22/10/2009** à **17:15**

Bonjour,

A la date du 26 septembre 2009, nous avons fait l'acquisition d'un bien, construit il y a 23 ans. Or, nous avons le regret de constater aujourd'hui que d'importants défauts sont apparus, à savoir un problème d'évacuation des eaux.

En effet, nous avons constaté qu'à l'usage quotidien et l'utilisation normale de papier hygiénique après deux semaines passées, l'eau usée remonte dans les WC.

Nous avons mis cela sur le compte d'un bouchon occasionnel.

Ne parvenant pas par nos propres moyens à venir à bout du problème et constatant parallèlement un problème de remonté des eaux usées au niveau de l'évacuation de la machine à laver nous avons fait appel à une entreprise nous donnant un rendez-vous mercredi 21 octobre 2009.

Au vu de leur intervention, il apparaît qu'il ne s'agit pas d'un simple problème d'obstruction des canalisations WC par des eaux usées formant un bouchon, mais d'une ou plusieurs casses du réseau d'évacuation permettant des obturations par des racines et autres détritits. Ils nous conseillent donc un passage caméra pour déterminer où se situent la/les casses afin de procéder aux réparations nécessaires au bon fonctionnement des points d'eaux.

L'utilisation de notre bien nous est donc très réduite en l'état actuel des choses. Notre assurance ne nous fournissant pas de conseil et d'expertise juridique, nous nous tournons vers vous afin de connaître notre recours.

Peut-il s'agir d'un vice caché, l'agence immobilière ou le vendeur peuvent-ils participer à une

indemnisation couvrant le montant des travaux ?

Merci pour votre conseil

Par **baylebesson**, le **22/10/2009** à **18:38**

bonjour

il faut d'abord savoir d'ou vient le problème .

seul un passage caméra pourra vous le dire.

en fonction du problème il faudra voir si vous pouvez vous retourner contre le vendeur .

Me BAYLE-BESSON